

Note Complémentaire
Travaux ruisseau des Cabasses
Commune de Bellefont la Rauze

Contexte :

Projet de restauration d'une berge en technique mixte à la suite d'une intervention de la collectivité afin de stabiliser par un enrochement une voirie communale. Les travaux ont été conduits par une entreprise depuis la berge privée, de ce fait, les engins et la crue de 23 juin 2023 ont fortement dégradés la berge. La reprise totale de cette berge est donc prévue à la vue des nouveaux éléments et du courrier transmis par Mr Mouly.

Pour rappel, ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau, à la date du 20 juin 2023, sous le numéro **DIOTA-230620-112957-417-016**.

Complément d'information pour finaliser la demande :

- Régularisation de l'enrochement ; comme indiqué dans le courrier, l'enrochement va être intégré au dossier cité au-dessus. Pour cela, il est prévu de retirer les deux premières rangées de blocs afin de stabiliser le pied de berge en amont immédiat de cet aménagement. Depuis la crue du 23 juin 2023, la berge en rive gauche et en aval immédiat du passage routier a été fortement dégradée (érosion). Les blocs retirés permettront de reprendre le pied de berge en complément de plantations sur la partie supérieure de la berge (technique mixte). Cette technique concerne uniquement la rive gauche depuis la sortie de l'ouvrage routier jusqu'à la fin de l'enrochement existant (12 mètres linéaire). Un plan en annexe viendra préciser ce point.
L'autre partie de la berge sera uniquement impactée par des travaux de talutage (création d'une pente douce sur 13 ml), l'objectif est de favoriser l'installation d'une végétation adaptée via des plantations.
- Incidences du projet sur le milieu aquatique ; le projet n'aura pas d'impact significatif sur les éléments cités au-dessus, en effet, le profil du milieu aquatique n'est pas profondément modifié. L'installation des blocs sur cette portion de cours d'eau va générer localement des points durs pour les écoulements. A moyen terme, la ripisylve va retrouver ses fonctionnalités sur l'ensemble du linéaire impacté par les travaux soit 25m.
- Compatibilité du projet avec les politiques de gestion de l'eau ; le SDAGE qualifie le bassin versant en bon état écologique (2021) et chimique (2015). Cependant, l'altération morphologique du cours d'eau est la seule pression sur la masse d'eau qui est élevée. La stabilisation du pied de berge par des blocs peut donc aggraver localement cette altération. A contrario, la restauration de la ripisylve viendra soutenir une morphologie cohérente du cours d'eau.
- Les techniques mixtes (blocs + plantations) sont des solutions intermédiaires pour retrouver des fonctionnalités correctes d'une berge. Les blocs stabilisent l'emprise du lit mineur et la végétation apporte une zone de transition indispensable. De plus, la situation de la parcelle et les enjeux à proximité (bâtiments, voiries, réseaux) permettent de justifier l'intérêt de cet aménagement.

Annexes :

Formulaire Evaluation Natura 2000

